Oscar Centre Immobilier / Barème des Honoraires de LOCATION et de GESTION au 14 octobre 2019 (locaux à usage d'habitation soumis à la loi du 6 Juillet 1989)

Honoraires de gestion	HT	TTC
Honoraires de gestion courante (calculés sur les encaissements)	7,00%	8,40%
Assurance loyers impayés, protection juridique et dégradations calculée sur les sommes quittancées (charge bailleur) et gestion administrative		2,80%
Honoraires de location		
Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail : Un mois de loyer appliqué au preneur et au bailleur, plafonné selon zone géographique par m² de la surface habitable du logement loué		
Zone tendue	8,33 €/M²	10,00 €/M²
Zone non tendue	6,67 €/M²	8,00 €/M²
Frais d'établissement d'un état des lieux : Montant appliqué au preneur et au bailleur par m² de la surface habitable du logement loué	2,50 €/M²	3,00 €/M²
Frais d'avenant au bail de location	125 €	150 €
Honoraires d'entremise - négociation - location : Montant à la charge exclusive du bailleur	41,60 €	50,00 €
Honoraires pour délivrance du congé pour vente, pour motif légitime et sérieux ou pour reprise : montant à la charge exclusive du bailleur (hors frais d'huissier)	125,00 €	150,00 €
Actes techniques et suivi des travaux		
Honoraires sur Travaux/Intervention calculés sur le montant des travaux TTC (Propriétaire)		
jusqu'à 400 € HT	Inclus	Inclus
supérieur à 400€ HT	6,00%	7,20%
Honoraires annexes		
Gestion administrative des diagnostics obligatoires	16,60 €	20,00 €
Etablissement Diagnostic ERP	25,00 €	30,00 €
Aide à la Déclaration Revenus Fonciers (Propriétaire)	83,33 €	100,00 €
Frais de clôture de compte, transmission dossier locataire, solde de tout compte	65,00 €	78,00 €
Vacations (taux horaire) : suivi sinistre, procédures, représentation aux AG, aux expertises, aux commissions de conciliation, gestion du personnel de l'immeuble, constitution de dossiers, ... Liste non exhaustive.	40,00 €	48,00 €

Oscar Centre Immobilier / Barème des Honoraires de Transaction au 1er Janvier 2023

Prix de vente du bien immobilier (Habitation et terrain)	Pourcentage sur prix de vente (à la charge du vendeur)
Jusque 30 000 €	Forfait 4 000 € TTC
de 30 001 € à 50 000 €	Forfait 5 000 € TTC
de 50 001€ à 100 000 €	9% TTC
de 100 001 € à 150 000 €	8% TTC
de 150 001 € à 200 000 €	7% TTC
de 200 001 € à 300 000 €	6% TTC
de 300 001 € à 400 000 €	5,5% TTC
de 400 001 à 600 000 €	5% TTC
au-delà de 600 001€	4,5% TTC

Prix de vente	Pourcentage sur prix de vente (à la charge du vendeur)
Parking, Box, Garage	Forfait 3 500 € TTC
Viager	8% TTC
Autres	Sur devis

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. La délivrance d'une note est obligatoire.
Honoraires d'agence à charge acquéreur (cas exceptionnel lié aux indivisions et successions)